



COMMUNIQUE DE PRESSE



Bureaux d'études technique : charte des métiers en tension, pour la CGT et la CFDT c'est non !

L'Agenda social national, convenu entre le Premier Ministre et les partenaires sociaux, ouvre le chantier des « métiers en tension ». Dans ce cadre, une charte de développement de l'emploi et des compétences dans la branche des Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et de sociétés de conseils devait être constituée. Pour cela tous les acteurs se sont réunis : organisations syndicales et patronales de la branche d'une part, et les Ministères du travail, de l'emploi et de l'insertion, de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation d'autre part

Les fédérations F3C CFDT et CGT des sociétés d'études ne signeront pas cette charte. Nous dénonçons la méthode choisie : peu de négociation, peu de temps, et prise en compte que d'une seule partie des partenaires sociaux : les organisations patronales. Nous rappelons que la branche, et son équilibre reposent également sur les organisations syndicales et les salariés que nous représentons. Faire fi des organisations syndicales, c'est faire fi des salariés et de leur volonté. Derrière des métiers, il y a des salariés.

Nous dénonçons aussi le fond de cette charte. Elle fait référence à un accord que nous n'avons pas signé, l'accord de performance et d'innovation sociale, et nous savons que cet accord a peu de chance d'être étendu, car n'apportant aucun droit pour les salariés. Nous ne nous engagerons pas dans cette voie. De plus, que ce soit dans la mise en place ou dans le suivi de cette charte, le paritarisme est complètement absent. Nous ne pouvons signer un tel document.

Preuve que le paritarisme est mis à mal. Lors de la dernière réunion paritaire du 24 février, les organisations patronales ont indiqué aux représentants syndicaux que cet accord ne serait pas respecté, en ce qu'il prévoit la mise en négociation de différents sujets, que le patronat se refuse à intégrer dans l'agenda social de la branche (santé, qualité de vie au travail parentalité et aidants familiaux etc.)

De qui se moque-t-on ? Alors que la charte est élaborée entre les organisations patronales et syndicales de la branche avec l'Etat, le patronat pipe les dés et attend des organisations syndicales un silence complice ?

Nous ne pouvons que dénoncer ce type de procédé. La question de l'emploi est un enjeu majeur pour nos organisations et pour les salariés de la branche. Elle mérite mieux que des effets de manche et des faux-semblants.

Contacts :

F3C CFDT : Pascal PRADOT : 06 81 73 19 51

FSE CGT : Céline VICAINÉ : 06 78 54 80 97